

2024-03-28-18 : Approbation du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Marie-Ange FOUCHEREAU, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Juanita FOUCHER, Pascal CHEVROLLIER, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Alain BOURRIER, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Jacques BONHOMMET, Pierre-Pascal BIGOT, Marie-Hélène LEOST, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Annick HODEE, Michel THÉPAUT

Pouvoirs :

Jacques BONHOMMET donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT donne pouvoir à Valérie AVENEL, Sébastien DROCHON donne pouvoir à Patrice TROISPOILS, Diana LEPRON donne pouvoir à Yamina RIOU, Marie-Hélène LEOST donne pouvoir à Alain BOURRIER, Annick HODÉE donne pouvoir à Michel BOURCIER

Secrétaire de séance : Jean-Marie JOURDAN

Membres en exercice :49
Membres présents :34
Pouvoirs :6
Quorum :25
Votants :40
Votes pour :40
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 22/03/2024
Date d'affichage: 10 AVR. 2024

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20240328-2024-03-28-18-BF
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-1 et suivants ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU le débat d'orientation budgétaire du 29 février 2024 et la délibération n°2024-02-29-05 portant tenue de ce débat ;

VU l'axe 4 du Projet de Territoire dit « Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable »

CONSIDERANT qu'il convient de voter le budget principal pour l'exercice 2024 ;

Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
[011] Charges à caractère général	3 677 225,00	3 612 796,00	[013] Atténuations de charges	299 804,00	185 367,00
[012] Charges de personnel et frais assimilés	9 683 830,00	10 623 769,45	[70] Produits services, domaines, ventes	3 252 900,00	3 222 000,00
[014] Atténuations de produits	3 614 002,00	3 555 534,00	[73] Impôts et taxes (sauf 731)	10 330 278,00	12 655 129,00
[65] Autres charges de gestion courante	3 459 170,00	3 504 839,00	[731] Fiscalité locale	3 327 634,00	3 553 530,00
[6586] Frais fonctionnement groupes élus	0,00	0,00	[74] Dotations et participations	4 433 271,00	3 180 778,00
			[75] Autres produits de gestion courante	390 900,00	166 500,00
[66] Charges financières	55 000,00	45 000,00	[76] Produits financiers	0,00	0,00
[67] Charges spécifiques	1 000,00	1 000,00	[77] Produits spécifiques	0,00	0,00
[68] Dotations provisions semi-budgétaires	20 000,00	20 000,00	[78] Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00
Dépenses réelles	20 510 227,00	21 362 938,45	Recettes réelles	22 034 787,00	22 963 304,00
[023] Virement à la section d'investissement	4 423 709,76	6 320 611,29			
[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 900 000,00	1 900 000,00	[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	760 000,00	760 000,00
[043] Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00	0,00	[043] Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00	0,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	26 833 936,76	29 583 549,74	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	22 794 787,00	23 723 304,00
			<i>Résultat reporté</i>	4 039 149,76	5 860 245,74
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	26 833 936,76	29 583 549,74	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	26 833 936,76	29 583 549,74

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20240328-2024-03-28-18-BF
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Tableau n°4-18 : vue d'ensemble de la section d'investissement du budget principal					
Dépenses d'investissement	Budget primitif 2023 *	Budget primitif 2024 *	Recettes d'investissement	Budget primitif 2023 *	Budget primitif 2024 *
[20] Immobilisations incorporelles	1 581 876,90	2 112 193,49	[13] Subventions d'investissement	4 446 529,88	8 328 711,38
[204] Subventions d'équipement versées	369 700,00	840 417,40	[16] Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
[21] Immobilisations corporelles	2 307 691,57	2 140 980,09	[21] Immobilisations corporelles	0,00	0,00
[23] Immobilisations en cours	5 526 940,68	11 726 738,23	[23] Immobilisations en cours	750 000,00	450 000,00
Dépenses d'équipement	9 786 209,15	16 820 329,21	Recettes d'équipement	5 196 529,88	8 778 711,38
[10] Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	[10] Dotations, fonds divers et réserves	401 000,00	454 769,82
[13] Subventions d'investissement	500,00	0,00	[1068] Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00
[16] Emprunts et dettes assimilées	209 664,10	188 664,10	[024] Produits des cessions d'immobilisation	0,00	0,00
[27] Autres immobilisations financières	1 376 731,42	70 700,00			
Dépenses financières	1 586 895,52	259 364,10	Recettes financières	401 000,00	454 769,82
[45] Opérations pour comptes de tiers	1 216 035,50	1 179 764,28	[45] Opérations pour comptes de tiers	1 245 574,00	1 215 957,03
Dépenses réelles	12 589 140,17	18 259 457,59	Recettes réelles	6 843 103,88	10 449 438,23
[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	760 000,00	760 000,00	[021] Virement de la section de fonctionnement	4 423 709,76	6 320 611,29
[041] Opérations patrimoniales	900 000,00	1 650 000,00	[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 900 000,00	1 900 000,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	14 249 140,17	20 669 457,59	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	14 066 813,64	20 320 049,52
			Solde d'exécution reporté	182 326,53	349 408,07
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	14 249 140,17	20 669 457,59	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	14 249 140,17	20 669 457,59

(*) Incluant restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent à reporter.

ENTENDU l'exposé de Monsieur GLÉMOT, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le budget principal primitif pour l'exercice 2024 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 28 mars 2024
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Jean-Marie Jourdan

Secrétaire de Séance




Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20240328-2024-03-28-18-BF
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.